

Accueil d'un membre de sa famille et litige avec les héritiers

Par III32, le 23/07/2013 à 16:25

Bonjour, je vais accueillir ma mère qui ne veut plus vivre seule, à titre gratuit. Mes frères et soeurs, au décès de notre mère, pourront-ils se retourner contre moi et me réclamer les pensions de notre mère? Sachant qu'elle est indépendante financièrement et qu'elle n'a pas besoin d'être sous tutelle ou curatelle.

Existe-il un moyen (conttrat,...) afin de me protéger au moment de son décès? merci

Par youris, le 23/07/2013 à 20:13

bjr,

au décès de votre mère ses pensions cesseront d'être payées.

par contre les autres héritiers pourront vous demander éventuellement des comptes si vous avez procuration sur ses comptes ou si vous avez reçu de sa part des dons manuels. vous avez intérêt pour éviter tout litige au décès de votre mère de tenir une comptabilité des sommes reçues et dépensées pour votre mère. cdt